

Kipali le 3.2.1970

11. Jekamambri & co. (e/o Antyanta depona)
B. P. 125 Kipali.

Olym Kouti

Demanded receipt

Don't receive ~~the~~ letter du 17.4.1970 ^à ~~par~~ ^{par} ~~ce~~ ^{par} ~~que~~ ^{par} je n'ai pas en mesure de distribuer
à l'église après en manger, j'ai le regret de partir à
votre connaissance que je n'ai pas en mesure de distribuer
votre demande ~~car je n'ai pas de crédit~~

Recillez après Mr, mes salutations distinguées

Le Kimiting

ABABAKEYE Athanase